

Étaient présents à cette réunion de travail :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| - BARNAUD Antoine – PI – DEI (visio) | - ZEOULA Delphine – AAIL (visio) |
| - CHAMBREY Céline – CPA | |
| - GUEYTE Romain – CPA | - Excusées : |
| - HACQUES Philippe - SANC | - CHANIER Caroline – DDR PS |
| - N'GUYEN Richard – Agence rurale | - FAIVRE Caroline – BioCaledonia |
| - MARTIN Larry – PN – DDEE | - RUBIO Florence - CANC |
| - MIDJA Céline – PN - DDEE | |
| - RABIET Denis – AA3P | |
| - ROLLAND Patrick - ADANC | |

Rappel des objectifs de la réunion

- 1- Validation des propositions de modification du concours des miels
- 2- Présentation du Calendrier des plantes mellifères et du TOP40 des plantes endémiques/indigènes
- 3- Présentation de la mise en place de l'observatoire technique apicole

Relevé des conclusions du groupe technique

- 1- Concours des miels
 - Dans l'ensemble les propositions de modifications sont validées par le groupe, à savoir :
 - Participation conditionnée à la détention d'un cheptel supérieur ou égal à 25 ruches,
 - Amélioration de la lisibilité des étiquettes : précision « apiculteur primé » sur les étiquettes afin de renforcer la notion de concours à « savoir-faire »,
 - Le seuil de colorimétrie pour les deux catégories polyflorales passe à 70mm pfund.
 - Pour le protocole de dégustation : il n'y aura plus de répliquât entre les miels d'une même table,
 - Les sociétés agricoles faisant également de l'achat/revente de miel ne peuvent présenter que leur propre miel,
 - Les frais de participation sont fixés à 1000 F / échantillon.
 - Deux étiquettes différentes seront proposées aux médaillées : une pour le lot primé dont le nombre sera proportionnel à la quantité du lot déclaré lors de l'inscription, une autre faisant figurer « apiculteur primé » qu'il pourra apposer sur sa production commercialisé entre le 03/08/2021 et le 02/08/2022.
 - Le Syndicat des apiculteurs confirme qu'il est prêt à prendre en charge les 500 étiquettes médailles offertes par médaillé.
 - Une motion est rajouté dans le règlement au sujet des contrevenants à l'usage des étiquettes, à savoir : « *Toute constatation du mésusage des étiquettes pourra faire l'objet d'un transfert, par l'observateur, à la direction des affaires économiques (DAE) qui pourrait entrainer l'interdiction de participer à l'édition suivante du concours des miels.* »
- 2- Présentation du Calendrier des plantes mellifères et du TOP40 des plantes endémiques/indigènes
 - L'intérêt des deux documents fait l'unanimité,
 - Le calendrier sera disponible à partir de début juillet 2021,
 - Le Top40 à partir de janvier 2022.
- 3- Présentation de la mise en place de l'observatoire technique apicole
 - Le fonctionnement de l'observatoire est détaillé au groupe.
- Points à évoquer lors du prochain groupe technique :
 - Bilan des campagnes d'analyses de miel 2019 et 2020
 - Avancée du guide des mielleries de Nouvelle-Calédonie